

N°2017-09-19

Réf. Nomenclature « Actes » : 3.3

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 26 octobre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 octobre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Sornac.

**Étaient présents** mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. Christophe Arfeuillère qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson ;  
Mme Véronique Bénazet qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras ;  
M. Daniel Couderc qui a donné pouvoir à M. Michel Guitard ;  
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à M. Philippe Brugère ;  
M. Baptiste Galland qui a donné pouvoir à M. Claude Bauvy ;  
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade ;  
M. Gilles Magrit qui a donné pouvoir à M. Marc Bujon ;  
Mme Dominique Miermont qui a donné pouvoir à M. Serge Guillaume ;  
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Françoise Béziat ;  
Mme Marilou Padilla-Ratelade qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard ;  
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil ;  
Mme Marie-Hélène Pommier qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul Bourre ;  
M. François Ratelade qui a donné pouvoir à M. Pascal Montigny ;  
Mme Valérie Sérrurier qui a donné pouvoir à M. Dominique Guillaume ;

M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté) ;  
M. Éric Bossaert, excusé (non représenté) ;  
M. Michel Bourzat, excusé (représenté) ;  
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté) ;  
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté) ;  
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée) ;  
Mme Sandra Délibit, excusée (non représentée) ;  
M. Guy Faugeron, excusé (représenté) ;  
M. Pierre Fournet, excusé (non représenté) ;  
M. Robert Gantheil, excusé (non représenté) ;  
M. Xavier Gruat, excusé (non représenté) ;  
Mme Chantal Guivarch-Paisnel, excusée (non représentée) ;  
M. Michel Lefort-Lary, excusé (représenté) ;  
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté) ;  
Mme Christiane Monteil, excusée (non représentée) ;  
M. Gérard Moratille, excusé (non représenté) ;  
Mme Martine Pannetier, excusé (non représentée) ;  
M. Didier Péneloux, excusé (représenté) ;  
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée) ;  
M. Joël Pradel, excusé (représenté) ;  
M. Marc Ranvier, excusé (non représenté) ;  
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté) ;  
M. Jean-Claude Sangoi, excusé (non représenté) ;  
M. Michel Saugeras, excusé (représenté) ;  
M. Jean-Michel Taudin, excusé (non représenté) ;

M. Jérôme Valade, excusé (non représenté) ;  
M. Gérard Vinsot, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture  
À Ussel, le 21/11/17

Le président,

Alain Guéguen est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 68 // pouvoir(s) = 14 // votants = 82

## Avenant au bail de location – EHPAD à La Courtine

Le président explique qu'en date du 22 novembre 2010, un bail de location a été établi et signé entre la communauté de communes des sources de la Creuse et le Centre Hospitalier d'Aubusson pour assurer la gestion de l'établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Dans ce contrat de location, les conditions financières du loyer avaient été fixées sur la base du prix de revient et du financement de l'opération de construction de l'EHPAD.

Au moment de la contractualisation, le montant des loyers était donc arrêté sur la base des coûts prévisionnels.

Aujourd'hui, conformément au bail, il convient de revoir les conditions du loyer annuel afin de régulariser celui-ci par rapport au coût du projet réalisé.

Pour mémoire, il est rappelé que le loyer comprend le montant des annuités d'emprunt lié à la construction de l'immeuble et les charges locatives tels que les assurances.

Après avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire d'autorise le président à signer l'avenant au bail de location de l'EHPAD de La Courtine, joint à la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
À Sornac, le 26 octobre 2017  
Le président,  
Pierre Chevalier



Envoyé en préfecture le 07/11/2017  
Reçu en préfecture le 07/11/2017  
Affiché le  
ID : 019-200066744-20171026-20170919-DE